Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 26
Votants: 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Lise VILLEBRUN, Antoine VINCENT, Didier MAGNE, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre-Emmanuel DAUTRY représenté par Pierre PLAGNES, David RAYDON représenté par Cécile URRUSTY, Henri KAUFMANN représenté par Géraldine BENDER, Gilles DESTOUCHES représenté par Serge ANDRE

A été nommé secrétaire : Monsieur Patrick GALZIN

Date de convocation :

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_126

Objet : **Projet « Coopérer et sacculturer aux transitions », adhésion à l'institut des risques majeurs - IRMa**

Monsieur le président, présente le projet proposé par le PETR

Considérant le projet de territoire du Sud Lozère qui vise à « Faire du sud Lozère un territoire habitable toute l'année, modèle de la transition écologique et social pour le monde rural » qui se traduit notamment par la volonté de travailler sur l'habitabilité et en prendre soin.

Le PETR au titre de l'orientation Coopérer, l'axe 1 « Observer pour améliorer la connaissance des risques du CC et communiquer les données sur les impacts en formant et sensibilisant » comporte 4 actions dont l'action 3- Accompagner l'organisation des PCS et PiCS sur le territoire.

L'objectif est d'accompagner les communes et EPCI du territoire à structurer les actions en matière de prévention des risques, afin de renforcer la culture du risque, d'améliorer la connaissance et l'anticipation des risques majeurs et de contribuer à la robustesse du territoire.

En mai 2025, le comité de Massif central a adopté son plan stratégique d'adaptation au changement climatique et fait de l'adaptation au changement climatique une priorité d'actions.

Au titre de la clef « coopérer et s'acculturer aux transitions » du plan, un partenariat s'est engagé entre l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) et le comité de massif pour se préparer collectivement aux risques.

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_126-DE
AGEDI

L'IRMa propose des parcours sur mesure, coconstruits avec les acteurs locaux, comprenant notamment :

-Des temps de sensibilisation à la gestion des risques et des crises,

-Des ateliers pratiques pour préparer son organisation de crise (PCS, PICS...),

-Des exercices de simulation.

Afin de permettre au PETR de compléter sa candidature au projet pour le compte des Communauté de communes, les 2 EPCI (Gorges Causses Cévennes et Cévennes au Mont Lozère) doivent adhérer à l'IRMA.

Il est précisé que pour les EPCI le coût de l'adhésion à l'IRMa est 530 euros.

Cela étant exposé, il est demandé aux membres du Conseil d'approuver le projet présenté et de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes à l'Institut des risques majeurs -IRMa-

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet « Coopérer et s'acculturer aux transitions ».

DECIDE d'adhérerez à l'Institut des risques majeurs -IRMa-.

AUTORISE le versement du montant de l'adhésion

AUTORISE monsieur le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 18 / 09 / 2026
et publié ou notifié le 18 / 09 / 2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

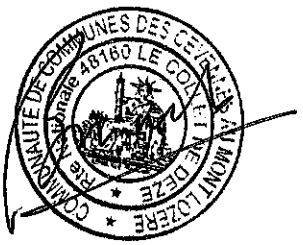

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_126-DE
AGEDI